



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'HÉRAULT

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 034-253402044-20260416-D2026_04_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SIVOM DU PATRIMOINE DE L'ORTHUS

Séance du 16 avril 2026

N°2026-04-02

Date de convocation : 08/04/2026

Séance de l'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe TOURRIER.

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER, Philippe GERBIER, Eric FARGEAS, Simon POPY (S), Cédric VIGNES, Francis VALERI, Anne-Catherine BENEZET, Gilles BERGER, Line CRESPIY, Christophe DUNOM, Gérard PEREZ, Raymonde VALLAT LHERMITTE, Hélène ZOUROUDIS, Elsa LORANG (S), Thierry NOGARET (S), Jean-Luc GERVAIS, Véronique BEL, Caroline MORICONI, Nadege JEANJEAN (S)

Pouvoirs : Soizic CHARLES a donné procuration à Philippe GERBIER; Patrick MARY a donné procuration à Philippe TOURRIER, Stéphane CATANIA a donné procuration à Anne-Catherine BENEZET

Absents excusés : Evelyne SUCH, Stéphanie TYNEVEZ, Alice FRANCOIS, Philippe ANDRES,

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEREZ

Objet de la délibération : Election du bureau

Élection du bureau (le bureau est composé du Président et d'un ou plusieurs Vice-Président). Le nombre de Vice-Président est librement fixé par l'organe délibérant (ne peut excéder 30 % de l'effectif) :

Délibération fixant le nombre de sièges réservés aux Vice-Présidents :

Premier tour de scrutin

Vu l'article L21212-2, L5211-2 et L5211-10 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose à l'assemblée la création de 2 postes de vice-présidents. Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

DECIDE la création de 2 postes de vices présidents.

PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

ELECTION DU OU DES VICE-PRESIDENTS

Il a été procédé ensuite, l'élection des vice-présidents à main levée et sous la présidence de Monsieur Philippe TOURRIER élu Président, à l'élection du bureau, conformément à l'article L 5211 -2 et L 5211-10.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de voix pour : 19
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0



A obtenu :

Monsieur Jean Luc GERVAIS, avec 19 voix, élu Vice-Président délégué à la Maison de retraite
Monsieur Eric Fargeas, avec 19 voix, élue Vice-Président délégué au Mas de Baumes

Le bureau a été immédiatement installé,

Le Conseil Syndical, ouï l'exposé de son rapporteur, avoir en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus : Monsieur Jean Luc GERVAIS en qualité de 1er Vice-Président, Monsieur Eric Fargeas, en qualité de 2ème Vice-Président
- **AUTORISE** le Président et Vice-Président à signer tous les documents afférents à cette délibération.



DELIBERE A CLARET LE 16 avril 2026
Pour expédition conforme
Le Président,
Philippe TOURRIER

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification ou de sa publication,
Acte rendu exécutoir par M. le Président après dépôt en Préfecture et publication ou notification le

